

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE



LE PROJET ÉDUCATIF COMMINGEOIS

INTRODUCTION

Le Projet Educatif de Territoire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges est signé pour une période allant de **2026 à 2030**, il est intégré dans la Convention Territoriale Globale.

Il concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges soit 54 sites périscolaires et 4 sites extrascolaires sur 104 communes.

Les valeurs qu'il incarne constituent le cadre de référence pour l'ensemble des projets en direction des familles. Il ne se résume donc pas aux 3-12 ans mais s'inscrit au cœur des actions du Pôle Enfance Jeunesse concernant les 0-25 ans. Effectivement, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité font le lien sur des thématiques aussi importantes que les passerelles, les transmissions, la continuité éducative. C'est donc le Pôle Enfance Jeunesse qui est le service en charge d'élaborer, écrire et mettre en œuvre ce projet éducatif de territoire avec la mobilisation de l'ensemble de ses équipes petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Chaque année, des objectifs de service sont présentés à l'ensemble des directeurs de structures comme base de travail pour l'année en cours. Nous proposons de partir sur ces axes pour développer un travail plus global sur les cinq prochaines années avec :

- Axe 1 : Le sport - santé**
- Axe 2 : L'individualité dans le collectif**
- Axe 3 : L'éducation culturelle et artistique**
- Axe 4 : La parentalité**
- Axe 5 : La professionnalisation des équipes**
- Axe 6 : La jeunesse**

Ces axes de travail sont également en lien avec ceux de la Caisse d'Allocations Familiales dans la cadre de leur Convention d'Objectifs et de Gestion.

Les partenaires et la collectivité veillent à sa cohérence avec d'autres cadres d'intervention (Plan Mercredis, Schéma Départemental des Services aux Familles, etc...), le PEDT reprenant les grandes orientations définies dans la Convention Territoriale Globale.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges a été créée, comme de nombreuses autres, en 2017, à la suite de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Elle est issue de la fusion de cinq intercommunalités : la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, de Nébouzan-Rivière-Verdun, des Terres d'Aurignac, du Boulonnais, des Portes du Comminges et du SIVU Enfance Jeunesse de l'Isle-en-Dodon. Elle est la cinquième Communauté de Communes d'Occitanie par son nombre d'habitants et le premier EPCI par son nombre de communes.



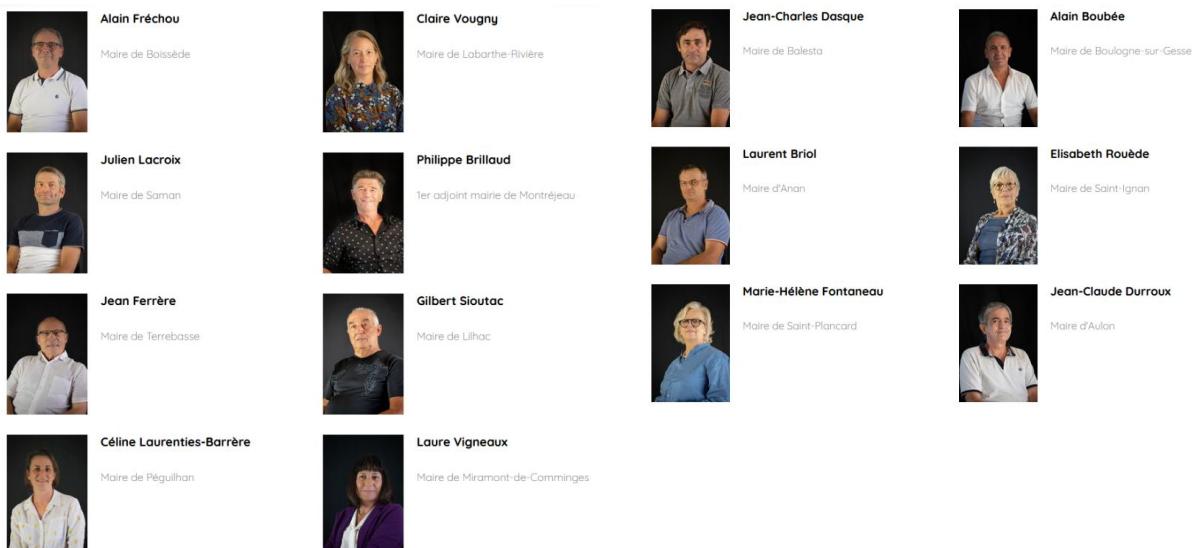
La Présidente et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes

Présidente

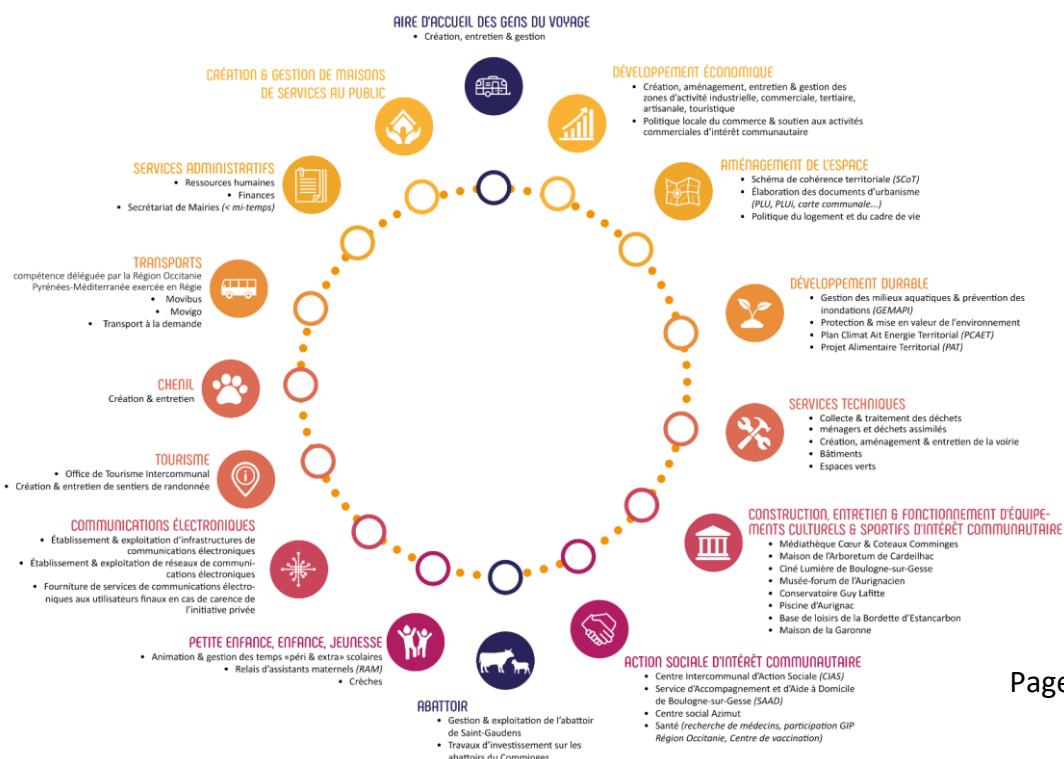


Magali Gasto Oustric

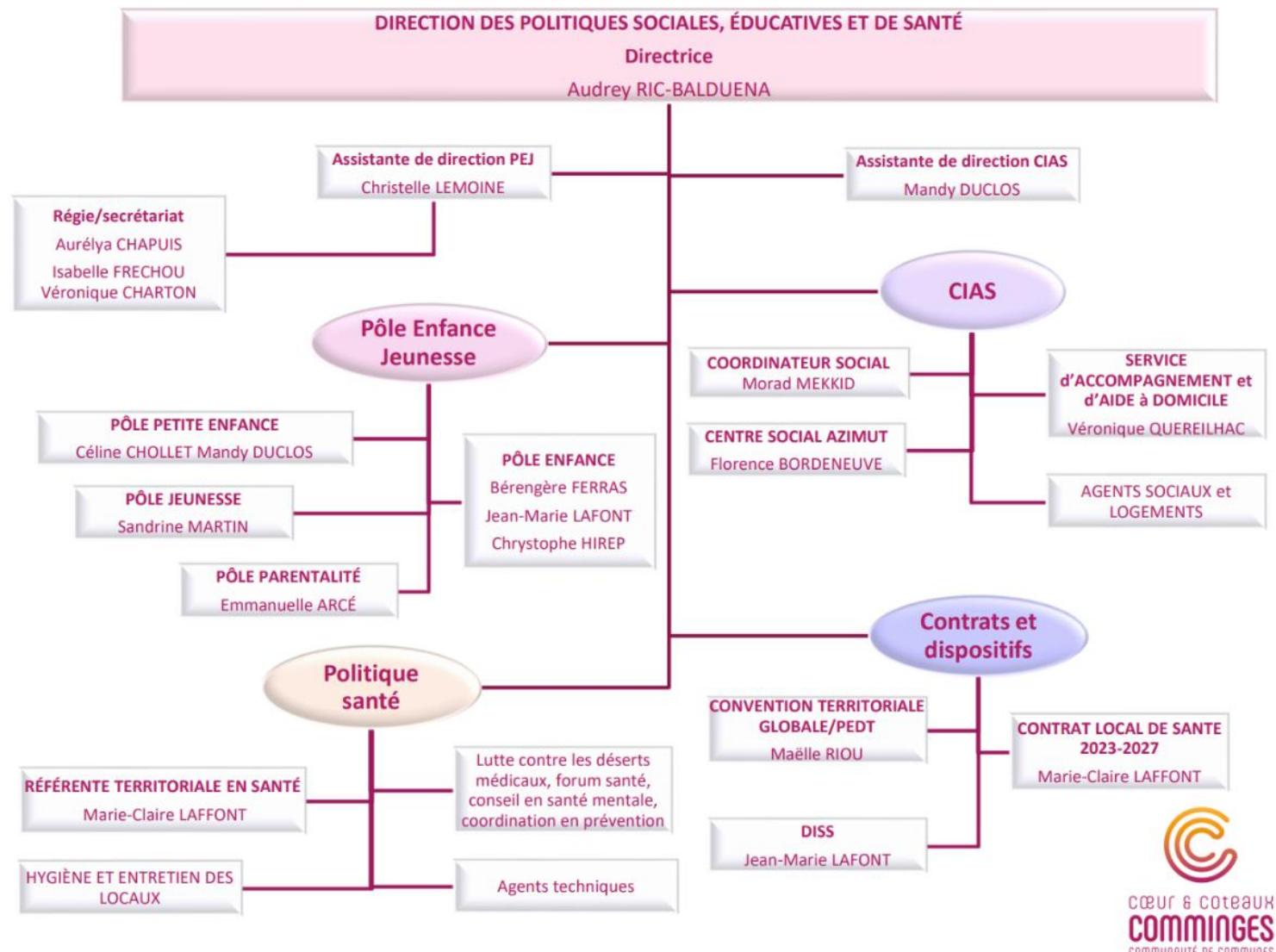
2ème adjointe mairie de Saint-Gaudens



les compétences



L'organigramme de la direction des politiques sociales éducatives et de santé

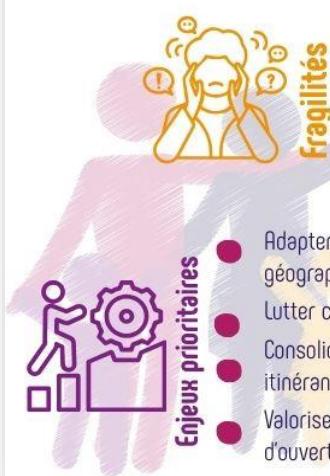




Le diagnostic



- Une offre diversifiée : crèches, assistantes maternelles, accueils périscolaires et extrascolaires et séjours de vacances.
- Des établissements d'accueil du jeune enfant labellisés AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) favorisant l'insertion des familles et le retour à l'emploi.
- Un projet éducatif de territoire (PEdT) et des dispositifs d'accompagnement à la scolarité Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) Programme de Réussite éducative (PRé).
- Un tissu associatif, sportif et culturel dynamique.



- Une baisse des naissances (-17 % en 10 ans).
- De nombreux départ à la retraite chez les assistantes maternelles.
- Une offre petite enfance inférieure aux moyennes départementales.
- une forte proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET 24%).

- Adapter l'offre petite enfance aux besoins des familles (accessibilité, répartition géographique, attractivité du métier d'assistante maternelle).
- Lutter contre le décrochage et accompagner les jeunes NEET.
- Consolider les actions de soutien à la parentalité (espaces ressources, itinérance, groupes de parole).
- Valoriser l'extrascolaire et la vie associative comme leviers d'inclusion et d'ouverture culturelle.

LA PETITE ENFANCE

PETITE
ENFANCE

POUR BIEN COMMENCER

Vous cherchez à concilier vie personnelle et professionnelle ? Le service Petite Enfance vous accompagne en vous proposant différents modes de garde. Chacun, vous assurera un accueil bienveillant qui permettra l'éveil et le développement de votre ou de vos enfant(s).

Le guichet unique vous oriente

Lieu ressource, le guichet unique est là pour vous guider vers le mode de garde le plus adapté à vos besoins et à ceux de votre ou vos enfant(s).

Les différents modes de garde disponibles

Les multi-accueils (crèches) : structures d'accueil collectif, dans lesquelles votre ou vos enfant(s) trouveront, au travers d'activités adaptées, sociabilité, autonomie et plaisir pour bien grandir.

Les Relais Petite Enfance (anciennement RAM) : Service gratuit pour les parents, ces relais vous accompagnent dans vos démarches administratives pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Ils sont aussi des lieux d'échanges et de rencontres éducatives entre professionnels, parents et bien sûr enfants.

Le multi-accueil familial : cette structure offre la possibilité de concilier accueil individuel et temps d'accueil collectifs.

0 - 3 ans

LE SERVICE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

MONTRÉJEAU Multi accueil «Carabistouille» RPE (RAM)
«Les relais de Montréjeau»

BOULOGNE-SUR-GESSE RPE (RAM)
«La farandole des coteaux»

SAINTE-GAUDENS Multi accueil «La belle Etoile»
«Il était une fois»
Multi-accueil familial «Lutins-Lutines»
Halte garderie «Une souris verte»
RPE (RAM)
«Saperlipopette» Guichet Unique

L'ISLE-EN-DODON RPE (RAM)
«La farandole des coteaux»

AURIGNAC RPE (RAM)
«La farandole des coteaux»

POINTIS-INARD RPE (RAM)
«Saperlipopette»

Le Guichet Unique :

C'est la porte d'entrée pour tous les parents désireux de trouver un mode de garde pour leur enfant de 10 semaines à 3 ans. C'est aussi et surtout la première rencontre entre la famille et la communauté de communes.

La responsable du guichet accueille les familles pour un premier rendez-vous et présente les différents modes d'accueil petite enfance du territoire.

La famille émet alors trois vœux de structures et reçoit un dossier de pré-inscription. A la suite de la commission d'attribution des places, la famille reçoit un courrier d'acceptation puis est contactée par la directrice de la structure pour finaliser l'inscription. En cas de refus, la place peut être maintenue jusqu'à la prochaine commission ou inscription sur liste d'attente.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) proposent de l'accueil régulier et de l'accueil occasionnel afin de répondre aux différents besoins des familles.

Les structures de la Petite Enfance :

Il y a 126 places d'accueil sur le territoire de la communauté de communes réparties comme suit :

- 3 multi-accueils : « La Belle Etoile », « Il Était une Fois » et « Carabistouille ». Ils sont sous la responsabilité d'une directrice puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants. Ils sont ouverts de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

- La halte-garderie « Une souris Verte », 15 places d'accueil occasionnel en journée avec repas ou en demi-journée. De quelques heures à plusieurs jours par semaine. Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 17h30. Elle est sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants.
- La crèche familiale « Lutins-Lutines » conjugue l'accueil familial au domicile d'une assistante maternelle et des temps d'accueil au sein d'une crèche. L'éducatrice, directrice, propose des temps d'animation, des ateliers et des visites à domicile.

La communauté de communes déploie sur les territoires les Relais Petite Enfance ouverts aux assistantes maternelles indépendantes, aux gardes à domiciles ainsi qu'aux familles. Il y a trois relais : « Saperlipopette » à Saint-Gaudens, Labarthe-Rivière et Pointis-Inard ; « La Farandole des Côteaux » à Aurignac, l'Isle-en-Dodon et Boulogne-sur-Gesse et « Les Petits Pas » à Montréjeau.



L'ENFANCE

ENFANCE

EN ENTRANT À L'ÉCOLE,
découvre un monde nouveau !
La mission du service enfance est de concevoir et d'organiser des activités de loisirs et de vacances sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les accueils périscolaires :

Durant la période scolaire, nos ALAE accueillent vos enfants des écoles maternelles et élémentaires: le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe et le mercredi toute la journée. Vos enfants pourront profiter d'un panel de projets et d'activités basés sur l'ouverture culturelle, l'expérience et le partage.

Les accueils extrascolaires :

Nous accompagnons vos enfants dans nos ALSH pendant toutes les vacances scolaires pour leur permettre de découvrir des loisirs originaux et créatifs en lien avec la culture, la citoyenneté, les rencontres. Nous accueillons vos enfants de 7h30 à 18h 30. Une sortie est organisée au moins une fois par semaine.

Les accueils de séjours & mini camps :

Vivre pendant plusieurs jours des nouvelles rencontres, des valeurs de vie en collectivité, des activités originales et des animations amusantes, les vacances en séjours permettent à votre enfant de rentrer grandi et avec plein de souvenirs et d'histoires à raconter.

Les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) :

Service itinérant qui intervient dans les ALAE, les ALSH et les séjours et mini-camps. Il a pour objectif de faire découvrir, à tous les enfants du territoire, les sports et la relaxation.

3 - 12 ans

LE SERVICE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

MONTRÉJEAU

BOULOGNE-SUR-GESSE

L'ISLÉ-EN-DODON

AURIGNAC

Péguihan

Montesquieu

Anan

Labastide-Paumes

Agassac

Terrebasse

Alauz

Blajan

Montbernard

Guitaut

Saint-Laurent

Cassagnabère-Tournas

Auton

Léoux

Landorthe

Estancarbon

Labarthe-Inard

Pointis-Inard

Villeneuve-Léucsan

Le Cuing

Bordes-de-Rivière

Lodes

Sauve et Pomarèdes

Latour

Claraç

Pomlat-Taillebourg

Lez

Saint-Ignan

Vallerauge-de-Bivière

Valentine

Miramont-de-Comminges

Lalabarthe-Rivière

4

LÉGENDE :

- ALAE ou garderies
- ALSH

Projet Educatif du Territoire

2026 - 2030

La mission du service enfance est de concevoir et d'organiser les activités de loisirs et de vacances sur les temps périscolaires et extrascolaires du territoire de la communauté des communes.

A la rentrée 2025-2026, il y aura environ 3103 élèves de scolarisés sur l'ensemble du territoire (hors élèves des écoles privées de Sainte-Thérèse et Sainte-Germaine).

Secteur périscolaire	Nombre d'inscrits école
Cœur de Plaine (Montréjeau et alentours)	916
Coteaux (Aurignac, Boulogne-sur-Gesse et l'Isle-en-Dodon)	880
Plaine (Saint-Gaudens et alentours)	1307

Durant la période scolaire, nos structures périscolaires accueillent les enfants des écoles maternelles et élémentaires le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe, et le mercredi toute la journée. La Communauté de Communes compte 54 sites d'accueil périscolaire sur l'ensemble des 104 communes du territoire (un accueil hors territoire est géré par nos services). La grande majorité de ces accueils sont des ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole) et quelques-uns restent en garderie. Néanmoins, la volonté politique de pouvoir offrir le même service partout sur le territoire, nous incite à ne pas faire de différence sur le plan pédagogique entre les ALAE et les garderies. Les enfants peuvent profiter d'un panel de projets et d'activités avec des amplitudes horaires qui varient en fonction des besoins de chaque équipement.

Les accueils extrascolaires, eux, accompagnent les enfants de nos ALSH pendant toutes les vacances scolaires pour leur permettre de profiter de loisirs originaux et créatifs avec une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

Les séjours vacances et mini-camps, permettent de vivre pendant plusieurs jours de nouvelles rencontres, des valeurs de vie en collectivité, des activités originales et des animations amusantes.

Les équipements secteur Plaine

EQUIPEMENT ALAE	EQUIPE	HORAIRE ACCUEIL DU MATIN	HORAIRE ACCUEIL DU MIDI	HORAIRE ACCUEIL DU SOIR
AULON- LATOUE-LIEOUX (MULTISITE)	1 directeur 7 animatrices	7h30-9h	12h-13h45	16h30-18h30
MIRAMONT DE COMMINGES	1 directrice 4 animatrices	7h30-8h45	12h-13h45	16h30-18h30
LABARTHE INARD	1 directrice 3 animatrices	7h30-8h30	12h-14h	16h30-18h30
LANDORTHE	1 directrice 7 animateurs	7h30-8h45	12h-14h	16h30-18h30
ESTANCARBON	1 directrice 5 animatrices	7h30-8h30	12h-13h45	16h30-18h30

SAINT GAUDENS RESIDENCE	1 directrice 7 animatrices	7h30-8h30	12h-14h	16h30-18h30
SAINT GAUDENS CAUSSADES MATERNELLES	1 directeur 5 animatrices	7h30-8h30	12h-14h	16h30-18h30
SAINT GAUDENS CAUSSADES ELEMENTAIRES	1 directeur 7 animatrices	7h30-8h30	12h-14h	16h30-18h30
SAINT GAUDENS GAVASTOUS	1 directrice 4 animatrices	7h30-8h30	12h-13h30	16h-18h30
SAINT GAUDENS PILAT ELEM MATER OLYMPIADES (MULTISITE)	1 directeur 21 animateurs	7h30-8h30	12h-14h	16h30-18h30
POINTIS INARD	1 directrice 4 animatrices	7h30-9h	12h-13h45	16h30-18h30
ALAE DU MERCIERDI DE SAINT GAUDENS	1 directrice 11 animatrices		7H30-18H30	
ALSH DE SAINT GAUDENS	Varie en fonction de la période et de la fréquentation		7H30-18H30	

Les équipements secteurs Cœur de Plaine

EQUIPEMENT ALAE	EQUIPE	HORAIRE ACCUEIL DU MATIN	HORAIRE ACCUEIL DU MIDI	HORAIRE ACCUEIL DU SOIR
SAUX ET POMAREDE SAINT-IGNAN CARDEILHAC (MULTI SITE)	1 directrice 8 animateurs	07H30-09H00 7h30-9h00	12H00-13H30 12h15-14h00	15H45-18H30 16h25-18h30
VALENTINE	1 directrice 6 animateurs	07H30-08H45	12H00-13H45	16H30-18H30
VILLENEUVE DE RIVIERE	1 directrice 8 animateurs	07H30-08H45	12H15-13H45	16H15-18H30
LABARTHE DE RIVIERE	1 directrice 7 animateurs	07H30 - 08H45	12H00 - 13H45	16H30- 18H30
CLARAC – BORDES	1 directrice 6 animateurs	07H30-09H00	12H00-14H00	16H15-18H30
PONLAT TAILLEBOURG	1 directrice 5 animateurs	07H30-09H00	12H00-13H45	16h00-18h30
MONTREJEAU	1 directrice 7 animateurs	07h30-09h00	12H00-13H45	16H30-18H00
LODES LARROQUE LECUING (MULTI SITE)	1 directrice 8 animateurs	07H30-09H00 07H30-09H15	12H00-13H45 11H45-13H30 12H15-14H00	16H00-18H00 16H15-18H00
SAIN PLANCARD FRANQUEVIELLE LECUSSAN VILLENEUVE LECUSSAN		8h-9h 7h30-9h 7h30-8h30	12h-13h30 12h-13h30 12h-14h 12h-14h	16h30-17h30 16h30-18h40 16h30-18h30 16h15-17h10
ALAE DU MERCIERDI DE MONTREJEAU	1 directrice 7 animateurs		07h30-18h00	

Les équipements secteur Côteaux

EQUIPEMENT ALAE	EQUIPE	HORAIRE ACCUEIL DU MATIN	HORAIRE ACCUEIL DU MIDI	HORAIRE ACCUEIL DU SOIR
AURIGNAC – ALAN – TERREBASSE (MULTISITE)	1 directrice 13 animateurs	7h30-9h	12h-13h30	16h30-18h30

Projet Educatif du Territoire

2026 - 2030

ANAN MOLAS PUYMAURIN (MULTISITE)	1 directrice 6 animatrices	7h40-8h40 7h40-8h50 7h40-8h40	12h-13h30 12h-14h 12h-13h30	16h15-18h30 17h-18h 16h15-18h30
L'ISLE EN DODON LA BASTIDE PAUMES AGASSAC	1 directrice 10 animatrices	7h30-8h30 7h50-8h50 7h35-8h35	12h-13h40 12h15-14h15 12h-14h	16h15-18h30 17h-18h 16h40-18h30
SAINT LAURENT MONTESQUIEU MONTBERNARD	1 directrice 7 animateurs	7h30-8h50 7h50-8h50 7h50-8h50	12h-13h30	16h30-18h30 16h30-18h 16h30-18h
BOULOGNE – PEGUILHAN	1 directeur 13 animatrices	7h30-8h30	12h-13h30	16h30-18h30
BLAJAN / CIADOUX	1 directrice 6 animateurs	7h30-9h	12h-13h30	16h30-18h30
CASSAGNABERE SAINT ANDRE SAINT MARCET	1 directrice 9 animatrices	7h30-8h45 7h30-9h 7h30-8h30	12h15-13h45 12h-13h30 11h45-13h15	16h15-18h30 16h30-18h30 16h-16h30
ALAE DU MERCERDI D'AURIGNAC	1 directrice		7H30-18H30	
ALAE DU MERCERDI DE BOULOGNE	1 directrice		7H30-18H30	
ALAE DU MERCERDI DE L'ISLE EN DODON	1 directrice		7H30-18H30	
ALSH D'AURIGNAC	Varie en fonction de la période et de la fréquentation		7H30-18H30	
ALSH DE BOULOGNE	Varie en fonction de la période et de la fréquentation		7H30-18H30	
ALSH DE L'ISLE EN DODON	Varie en fonction de la période et de la fréquentation		7H30-18H30	

Les différents dispositifs d'accueil prennent en considération les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs dans l'organisation de la vie collective et la pratique des activités. L'accueil des mineurs en atteint de handicap est un axe de travail important, les équipes sont pleinement mobilisées.

Les directeurs de structures d'accueil, en collaboration avec leurs équipes d'animation, ont à leur charge de rédiger le **projet pédagogique** qui définira les conditions de mises en œuvre du présent PEDT, en prenant en considération l'âge du public accueilli.

Ce projet précisera :

- La nature des activités proposées au regard des modalités d'accueil
- Les conditions de mises en œuvre des activités physiques et sportives
- La répartition des temps d'activité et de repos
- Les modalités de participation des mineurs
- Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps



- Les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation
- Les modalités d'évaluation de l'accueil
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

LA JEUNESSE

The infographic illustrates the youth service network in the Coeur & Coteaux Commings area. It features a central figure of a young person surrounded by various service icons (lightbulbs) representing different youth programs. A map of the region shows the locations of various educational institutions and youth centers. Key points include:

- A PARTIR DU COLLÈGE:** Tu cherches des informations pour tes loisirs, une formation, un stage... Alors suis le guide!
- La coordination jeunesse met en relation l'ensemble des acteurs du territoire :** La Communauté de Communes Coeur & Coteaux Commings s'est inscrit dans la coordination des structures locales qui travaillent en direction de la jeunesse: coopération, échange, communication... grâce à sa plateforme. Tout un panel d'outils et de collaboration te permettent de trouver des réponses qui correspondent à tes besoins et à tes envies.
- Le réseau jeunesse :** C.C. Coeur & Coteaux Commings, Pôle emploi, Collèges, Mission locale, Ecole Numérique, Lycées, Centre social AZIMUT, MIC.
- POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE:** BOUGUEN-SUR-GESSE, Collège Charles Suran; MONTRÉJEAU, Collège Bertrand Laralde, MJC; SAINT-GAUDENS, Collège Didier Daurat, Lycée agricole, Lycée professionnel Elisabeth et Norbert Casteret, Ensemble scolaire privé Sainte-Thérèse, MIC, Ecole numérique régionale, Centre social Azimut, Pôle emploi, Mission locale; L'ISLE-EN-DODON, Collège Léon Cazenave, MIC; AURIGNAC, Collège Emile-Paul Vaysse, Antenne MJC de Saint Gaudens.
- 12 - 18 ans:** A central figure of a young person is surrounded by icons representing various youth services.
- Map:** A map of the Coeur & Coteaux Commings area showing the locations of the mentioned institutions.

Depuis 2018, les élus ont fait le choix de conserver la compétence **jeunesse**.

Ils ont décidé de travailler avec les partenaires locaux qui sont opérateurs : les trois MJC du territoire et d'autres associations en lien avec la jeunesse.

La coordinatrice jeunesse communautaire a en charge de mettre en place le travail de partenariat en vue du déploiement sur tout le territoire d'actions en direction de la jeunesse (avec des thématiques variées comme les loisirs, l'emploi ou encore la formation) et de fédérer les partenaires en fonction de ces thématiques.

Un diagnostic a permis de mettre en évidence cinq axes de travail, validés en commission par les élus.

La coordination jeunesse

Il s'agit de travailler avec les acteurs locaux qui portent les actions jeunesse sur le territoire. Accompagner, fédérer, mettre en relation afin de permettre aux jeunes de l'ensemble du territoire de trouver des solutions en termes de loisirs, d'emploi et de formation. Les objectifs étant :

➤ **Diversifier les partenariats avec les structures locales :**

Collaboration avec **France Travail**, la **Mission Locale** et la **Maison de Ma Région** où les coordonnateurs enfance et jeunesse viennent présenter les métiers de l'animation. À la suite de ces présentations, des « job-dating » sont organisés afin de répondre à nos besoins de recrutement sur les ALAE et ALSH.

Des Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (**PMSMP**) sont aussi proposées aux candidats qui souhaitent affiner leur projet professionnel.

➤ **S'inscrire dans les projets et plans d'actions :**

Animation d'un groupe de travail dans le cadre du Plan « #1jeune1solution » dont la collectivité est signataire de la charte d'engagement. L'objectif étant de mobiliser les services et partenaires afin de :

- Promouvoir les solutions du plan « #1jeune1solution » auprès des réseaux d'entreprises qu'elles animent
- Contribuer, en lien avec les Missions Locales, France Travail et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés de l'emploi
- Favoriser le développement des capacités d'accueil des Missions Locales dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux
- Recruter des jeunes au sein de l'intercommunalité, notamment grâce aux contrats aidés

Des points d'étape seront organisés afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ces mobilisations, et d'en assurer la mise en visibilité.

Depuis 2022, le groupe de travail est composé du Centre Social **AZIMUT** (qui dépend du CIAS), de l'association **Job en Comminges**, du **Pôle Enfance Jeunesse**, de la **Mission Locale**, de **France travail** et de la **Maison de Ma région**.

➤ **Coordonner des événements et manifestations en direction des jeunes :**

- En collaboration avec la Région : Organisation du Salon **TAF** sur le territoire. Trois stands représentent la Collectivité (Ressources Humaines : offres d'emplois, présentation des carrières dans la Fonction Publique Territoriale. Service d'Aide à Domicile : présentation des métiers de l'aide à la personne. Pôle Enfance Jeunesse et Centre Social AZIMUT : présentation des métiers du social et de la famille.)
- Impulser une dynamique de partenariat avec les MJC locales sur des séjours (hiver, été), des chantiers (1 semaine sur le territoire : mise en valeur du patrimoine local), des manifestations : stand commun sur les **Pyrénéennes**, participation au festival famille « **Festi Comming'Ouah** »).
- Travailler sur « des projets passerelles » : permettre aux jeunes de repérer les structures pouvant les accueillir après 12 ans et connaître les formations sur le territoire. Donner la possibilité aux jeunes de mener une « vie étudiante » avec tout ce qu'elle peut comporter d'échanges et de rencontres (collaboration avec l'association locale « **Sup Comminges** »)

➤ **Informer les opérateurs Jeunesse sur des financements existants en fonction des projets :**

- Informer sur les autres financements en fonction des projets (MSA, CD, Région, Mairie, Communauté de Communes, Fonds européens...)

- Travailler sur une mutualisation de moyens (prêt de bus, matériel, moyens humains et techniques...)

➤ **Informer, orienter les jeunes et/ou les parents en fonction des problématiques en matière de loisirs, d'emploi et de formation :**

- Tenir des permanences afin de recevoir les jeunes et/ou les parents qui souhaitent des informations au sujet des loisirs, de l'emploi, de la formation. La coordinatrice est une personne ressource qui connaît les acteurs du territoire susceptibles de répondre aux problématiques des jeunes.
- Création d'un **Point Infos Jeunes** sur le territoire de Boulogne sur Gesse. Il n'y a pas « d'Accueil Jeunes » sur ce territoire et une enquête réalisée en interne en collaboration avec la CAF et la MSA (2021/2022) a démontré que les jeunes sont en recherche d'un lieu adapté.

➤ **Communiquer sur les actions afin d'être mieux repéré**

- Travailler avec le **service communication** de la collectivité afin de créer une page jeunesse qui recense toutes les informations et structures locales avec des liens vers les sites des partenaires associatifs et institutionnels.
- Soutenir les associations jeunesse dans leurs supports de communication (événements, plaquettes, site...)

LA PARENTALITÉ

PARENTALITÉ

DES LIEUX D'ECOUTE, DE RENCONTRES ET D'AIDE

La Communauté de Communes Coeur & Coteaux Comminges vous propose le service parentalité. Vous y trouverez des ressources pour renforcer les liens familiaux à travers le jeu et des programmes personnalisés pour accompagner vos enfants.

Les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) :
Ce dispositif offre aux enfants du CP au CM2, leur permet d'avoir accès à des outils culturels, citoyens et surtout leur permet d'apprendre à apprendre. Les ateliers se déroulent en dehors du temps de l'école et sont centrés sur des projets culturels et des apports méthodologiques de travail. Le CLAS a une vocation éducative, il contribue à l'épanouissement de l'enfant dans sa fonction d'élève et met en place des actions visant à faciliter la relation enfant-parent.

Les ludothèques intercommunales :
Place au jeu ! Véritables lieux ressources ouverts au public de 0 à 99 ans, les ludothèques sont des équipements culturels qui aident les enfants à grandir et aux parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Vous pourrez aussi, les rencontrer dans de nombreux festivals et au sein des écoles du territoire.

Le PRE (Programme de Réussite Educative) :
Ce dispositif vise à promouvoir l'égalité des chances pour les enfants de 2 à 18 scolarisés ou habitant sur le territoire et présentant une ou des fragilités ou difficultés. Par une approche individuelle, la cellule de veille éducative, pluridisciplinaire, va proposer un parcours adapté à chaque enfant à l'aide d'actions concertées.

LE SERVICE PARENTALITÉ SUR LE TERRITOIRE

BOULOGNE-SUR-GESSE Ludothèque intercommunale

MONTRÉJAU CLAS Ludothèque intercommunale «La ronde des jeux»

SAINTE-GAUDENS CLAS Ludothèque intercommunale Coordonnateur au Programme de Réussite Educative

L'ISLE-EN-DODON Ludothèque intercommunale «Le paradis des bambins» Ateliers de soutien à la parentalité

AURIGNAC CLAS

0 - 99 ans

8

Créé en **septembre 2021**, ce service s'est construit autour de deux orientations principales :

Page | 14

- Lutter contre les inégalités en proposant les mêmes services aux familles sur l'ensemble du territoire
- Mettre en place un dispositif éducatif et de soutien à la parentalité

Du fait de ses actions, ce service travaille donc en collaboration avec les services de la petite enfance (EAJE), de l'enfance (ALAE) et de la jeunesse.

Mais pas seulement. En effet, de nombreux partenariats ont été développés avec les différents lieux qui accompagnent l'enfant : **CMPP, SESSAD, hôpital de jour, DITEP, Education Nationale, etc ...**) ainsi qu'avec les professionnels intervenant dans le champ de la parentalité (**LAEP, associations, MSA, ...**).

Les ludothèques

La ludothèque est un lieu ressource ouvert à tout public et aux collectivités (écoles, crèches, centres de loisirs, associations, maisons de retraites, ...) qui a pour mission de proposer des jeux, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de renforcer le lien parent/enfant.

Les ludothèques de la communauté de communes adhèrent à la **Charte de Qualité** des Ludothèques Françaises. Quatre ludothèques sont présentes sur le territoire : à Montréjeau, Saint-Gaudens, L'Isle-en-Dodon et Boulogne-sur-Gesse. Un projet est en cours de développement à Aurignac.

Elles proposent du jeu sur place, du prêt de jeux, des animations, des ateliers et du conseil. La ludothèque de Montréjeau propose un service de livraison très apprécié par les structures du territoire, particulièrement celles situées en milieu rural. Elles ont des horaires d'ouverture compris entre 9h et 18h, qui sont complétés par des **soirées jeu**, des **événements** ou des **samedis après-midi**. La fréquentation est en constante augmentation et ce, sur l'ensemble des ludothèques.

Les ateliers parent-enfant

Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Les ateliers parents-enfants permettent, autour d'une activité, d'échanger, de partager des expériences mais aussi des doutes et inquiétudes avec d'autres parents. C'est un bon moyen d'améliorer la confiance en ses habiletés parentales et de renforcer les liens avec son enfant.



En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à **prévenir et accompagner** les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc...).

Sur l'Isle-en-Dodon, c'est la ludothèque qui propose des ateliers aux familles. Avec une fréquentation moyenne de cinq familles par atelier, ils démontrent leur besoin d'avoir un espace de rencontre et d'échange autour de leur **parentalité**.

Le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement à la scolarité regroupe l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour s'épanouir. Elles se situent en dehors du temps scolaire et sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire de l'enfant. Des apports méthodologiques, culturels, des ateliers mais aussi des temps conviviaux, vont permettre aux enfants d'acquérir de l'autonomie dans les apprentissages, d'accéder aux savoirs et à la culture, aux règles de vie collectives et à la citoyenneté. Les parents sont invités à participer, à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Il crée des liens avec les enseignants et les partenaires culturels et associatifs du territoire.

Le dispositif CLAS de la communauté de communes respecte les principes de la Charte Nationale de l'accompagnement à la scolarité. Un comité de pilotage se réunit une fois par an avec les différents opérateurs (sur les écoles, collèges et lycées), la CAF et le Conseil départemental. Le dispositif prend en charge trente enfants en moyenne chaque année.

Depuis septembre 2022, la Communauté des communes met en place l'accompagnement à la scolarité sur trois écoles élémentaires supplémentaires de Saint-Gaudens : Pilat, Caussades et Résidence. En 2023 un collectif a été mis en place sur l'école de Montréjeau.

Le projet a permis de prendre en charge 144 enfants au total sur l'année 2024-2025.



La réussite éducative

C'est le développement global de l'enfant, aussi bien au niveau scolaire, qu'au niveau personnel et dans ses relations aux autres qui est recherché.

Une veille éducative a été mise en place sur le territoire afin d'identifier les situations d'enfants qui se retrouvent en difficultés sur les lieux d'accueil (EAJE, accueil périscolaire).

Avec l'accord des familles, des fiches d'observations décrivent le comportement de l'enfant sur le temps scolaire, périscolaire, les goûts, intérêts mais aussi les difficultés rencontrées.

Une équipe composée de professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la scolarité, du social, de la santé ainsi que des professionnels extérieurs, vont analyser les situations du terrain et faire des propositions aux équipes qui prennent en charge l'enfant (préconisations ou adaptations des pratiques, accompagnement vers un professionnel ou un lieu de soin, etc...).

Les référents de chaque établissement ou pour l'enfance, par secteur (Plaine, Cœur de Plaine et Coteaux) rencontrent les équipes qui ont identifié une ou plusieurs situations et récupèrent les éléments nécessaires pour les présenter en équipe pluridisciplinaire. A l'issue de la réunion, le référent reviendra vers l'équipe de terrain pour échanger avec eux sur les propositions faites par les professionnels. L'objectif est d'apporter un soutien aux équipes de terrain par des contacts avec des professionnels du soin et de l'éducatif pour faire du lien autour de l'enfant ou pour avoir des apports méthodologiques sur certaines problématiques (troubles de l'autisme, troubles du comportement, ...). Un partenariat avec la famille facilitera la prise en charge.

LE SOCIAL

Le centre social Azimut

Le Centre Social est un lieu d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels et des bénévoles, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire.

C'est un espace d'accueil, de convivialité et d'information qui propose des activités, des services et des temps de rencontres.

➤ **Secteur famille ouvert à tous**

Des ateliers réguliers et ouverts à tous :

Ateliers de loisirs créatifs (expression peinture, art créatif, couture, tricot, mosaïque, ...).

Ateliers bien-être (marche, brain gym, cuisine, laboratoire de sensations et des émotions, théâtre).

Ateliers langues (alphabétisation, français langue étrangère, espagnol, anglais...).

Ateliers parents / enfants.

Des temps de loisirs en famille : animations, sorties ludiques et culturelles à la journée, week-end familles.

Des temps de partage : accueil quotidien, repas partagés et goûters à thème, soirées festives.

La participation à des événements locaux.

Point numérique CAF en accès libre pour toutes vos démarches.

Actions individuelles et collectives autour de la vie quotidienne : accueil, conseil, accompagnement pour des situations particulières et problématiques.

➤ **Secteur jeunesse de 11 à 18 ans**



Collectif action jeunesse

Partager des temps de loisirs (initiations, découvertes, sorties culturelles et ludiques).

S'investir, partager et créer des projets (animation locale, prévention, sensibilisations thématiques).

Chantiers jeunes.

Accompagner les jeunes et les parents (aide éducative, écoute, espace de parole).

Promeneur du net : cellule de veille éducative via les réseaux sociaux).

Interventions en milieu scolaire : permanences et espace de parole entre professionnels et collégiens sur les questions de la vie adolescente et du quotidien.

LE DISPOSITIF INTERCOMMUNAL SPORT ET SANTÉ

Les objectifs du Dispositif Intercommunal Sport et Santé (DISS) :

➤ Promotion de la Santé par l'Activité Physique

- Sensibilisation sur les bienfaits de l'activité physique régulière
- Prévention des maladies
- Amélioration du bien-être mental

➤ Accessibilité et égalité d'accès

- Rendre le sport accessible au plus grand nombre notamment aux personnes les plus éloignées de la pratique sportive (personnes en situation de handicap, seniors, jeunes en difficulté, etc.).
- Développer une offre d'activités physiques adaptées aux besoins et capacités de chacun

➤ Développement d'un réseau local

- Collaboration avec les professionnels de santé
- Collaboration avec des clubs et associations sportives
- Partenariats (institutions / établissements scolaires / entreprises locales...)
- Mettre en avant l'attractivité du territoire



Comment est-il rédigé ?

Le comité de pilotage - chargé de définir les axes

La Directrice Générale Adjointe en charge des politiques sociale, éducatives et de santé, la chargée de coopération CTG, l'assistante de direction et les coordinateurs (petite enfance, enfance, parentalité, jeunesse et social)

Le comité technique - chargé de définir les objectifs et le suivi du PEdT

Christophe HIREP (coordinateur enfance), Christelle LEMOINE (assistante de direction), Justine RIPERT (directrice périscolaire), Léa GERMAIN (assistante sociale), Jonathan PETITDIDIER (directeur périscolaire), Maëlle RIOU (chargée de coopération CTG), Karine DEVROT (responsable Relais Petite Enfance), Emmanuelle ARCE (coordinatrice parentalité), Marion SANGUIN (directrice périscolaire), Mandy DUCLOS (assistante de direction CIAS/coordinatrice petite enfance), Lounès BENYAHIA (animateur jeunesse), Ludivine ANDRE (directrice périscolaire).

L'ensemble des agents du service - chargés de proposer des actions en lien avec les objectifs



Les axes et les objectifs

Axe 1 : Sport – santé

Axe 2 : L'individualité dans le collectif

Axe 3 : L'éducation culturelle et artistique

Axe 4 : La parentalité

Axe 5 : La professionnalisation des équipes

Axe 6 : La jeunesse

1. Sport - Santé

Objectifs

Promouvoir l'activité physique et le bien-être à tout âge, afin de réduire la sédentarité et d'améliorer la santé physique et mentale de la population

- Sensibiliser les partenaires et les familles
- Développer des actions pour lutter contre la sédentarité
- Améliorer la santé physique et mentale de la population
- Promouvoir la pratique de l'activité physique
- Proposer des activités sportives

Pour vivre heureux, il faut forcément avoir quelque chose à faire, mais pas quelque chose de trop facile

Primo LEVI

Renforcer l'inclusion et la mixité sociale par le sport et favoriser le lien intergénérationnel

- Travailler l'égalité fille garçon (que chacun puisse trouver son sport)
- Proposer des jeux coopératifs
- Rendre l'activité physique possible pour tous



2. L'individualité dans le collectif

Objectif

Respecter l'intégrité et le rythme de chacun

Le secret du bonheur et le comble de l'art sont de vivre comme tout le monde en étant comme personne.

Simone de Beauvoir

- Permettre l'accueil de tous par le développement d'outils
- Sensibiliser aux luttes contre les violences et les inégalités
- Développer l'esprit critique (les compétences psychosociales)



3. L'éducation artistique et culturelle

Objectifs

Permettre l'accès à tous à la culture et à l'art

Permettre la multiplication des supports d'accès à l'art et à la culture

- Diversifier les supports et les adapter à tous les âges
- Être acteur et spectateur

Mettre en place et participer aux événements

- Développer les partenariats

Valoriser la fonction éducative de la culture et de l'art

Permettre la continuité éducative grâce à des projets communs

L'art est le plus court chemin de l'homme à l'homme

André MALRAUX



4. Parentalité

Objectifs

Fidéliser et attirer les familles, les mobiliser en renforçant les partenariats

Attirer de nouvelles familles en proposant un contenu attractif

Développer les (nouveaux) partenariats (samedi d'y aller) entre les ludothèques, les médiathèques et autres espaces d'accueil de publics (associations, centre social, MJC, intervenante relaxation...) :

- dans un lieu commun avec des animations pour passer l'après-midi sur les différents espaces/ateliers
- avec une programmation régulière (mensuelle)
- en associant des partenaires nouveaux : associations de parent d'élèves et familles de l'accueil individuel et tous les autres (RPE)
- en mobilisant de nouveaux partenaires proposer des animations
- en créant des outils de communication et en les diffusant

Accompagner un parent, c'est renforcer les racines pour que l'enfant puisse grandir en confiance.

auteur inconnu



5. Professionnalisation des équipes

Objectifs

Faciliter les liens et les échanges entre les différents acteurs

Développer la valorisation des agents

- Recueillir les besoins en formation
- Création d'outils (newsletter, annuaire de projets)
- Mettre en avant les compétences de chaque agent
- Accompagner l'agent à trouver et développer ses compétences

Permettre à chacun de s'exprimer

- Mise en place de rituels (météo du jour, questionnaires)



« Il faut exiger de chacun ce que chacun peut donner. »

Le Petit Prince -
Antoine de Saint-Exupéry



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

6. La Jeunesse

Objectifs

Définir une stratégie partenariale autour de l'accueil de la jeunesse

- Favoriser la visibilité et la communication sur le territoire
- Mutualiser le matériel et le personnel
- S'investir sur les événements (créer des passerelles, des liens entre les différentes structures)
- Création de groupes de travail



« La jeunesse ne sait pas ce qu'elle peut, mais elle est la force qui façonne demain. »

Auteur inconnu



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Travailler sur un maillage de l'accueil jeune sur le territoire

- Mettre en place une communication accessible à tous et rendre visible les actions et activités déjà existantes
- Améliorer et créer des passerelles entre Petite enfance > Enfance > Jeunesse et les autres services de la communauté de communes (faire appel aux compétences)
- Tisser du lien avec les associations et le territoire

Le plan mercredis

Le label "plan mercredi" a pour but :

- De mettre en valeur les activités périscolaires
- De garantir la qualité éducative
- De bonifier, par le financement de la CAF, toute heure déclarée sur l'accueil périscolaire du mercredi

Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative

Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics

Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats

Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité



Projet Educatif du Territoire 2026 - 2030

Les annexes :

1. Charte Laïcité
2. Charte d'accueil du jeune enfant
3. Charte qualité du Plan mercredi

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels**
qui encouragent avec bienveillance
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille**
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès**
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-3-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

PLAN **MERCREDI**

CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouverts de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

Projet Educatif du Territoire

2026 - 2030

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.